



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 17 novembre 2022, à 16 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENTE : Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
(absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 16 h 33.

RÉS.23.11.22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.24.11.22

CONFIRMATION DE RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX – SEGMENT 11 DE LA RUE DES FONDS – PAVL / VOLET ACCÉLÉRATION N° TQC42329 / FOURNISSEUR 31090

ATTENDU QUE la municipalité s'apprête à transmettre au ministère des Transports du Québec (MTQ) sa reddition de compte quant aux sommes payées au terme de la réalisation des travaux sur le segment 11 de la rue des Fonds, dossier TQC42329 / fournisseur 31090;

ATTENDU QUE le MTQ exige de la municipalité une attestation à l'effet que les travaux prévus aux devis sont complétés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que la municipalité :

- **ATTESTE** que les travaux sur le segment 11 de la rue des Fonds, réalisés avec l'aide du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération, dossier n° TQC42329 / fournisseur 31090, sont complétés. Certaines anomalies signifiées à l'entrepreneur demeurent mais le coût est couvert par la retenue au contrat.

ADOPTÉE

RÉS.25.11.22

**PROJET DE PAVAGE ET TRAVAUX DIVERS – SEGMENT 11 DE LA RUE DES FONDS
– DÉCOMPTÉ N° 3 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

VU le décompte numéro 3 produit par Les Entreprises Mont-Sterling Inc. en lien avec les travaux effectués sur le segment 11 de la rue des Fonds, lequel est dûment signé;

VU la facture numéro 108013158, datée du 4 novembre 2022, émise par Les Entreprises Mont-Sterling Inc., en lien avec le décompte numéro 3, au montant de 346 030.08 \$ plus les taxes;

ATTENDU QUE le MTQ exige de la municipalité une attestation à l'effet que les travaux prévus aux devis sont complétés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la municipalité;

- **AUTORISE** le paiement à Les Entreprises Mont-Sterling Inc. de la facture numéro 108013158, datée du 4 novembre 2022, au montant de 346 030.08 \$ plus les taxes;
- **AFFECTE** la dépense à l'emprunt bancaire afférent au projet.

ADOPTÉE

RÉS.26.11.22

**AUTORISER UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 417 200. \$ - RÈGLEMENT D'EMPRUNT
N° 306-2021 – TRAVAUX SEGMENT 11 DE LA RUE DES FONDS ET AUTORISATION
DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement d'emprunt numéro 306-2021 de la Ville, au montant de 1 483 727. \$, en vue de la réalisation de travaux de pavage et autres sur un tronçon de la rue des Fonds;

ATTENDU QUE l'aide financière à recevoir du ministère des Transports du Québec est de 1 215 817. \$ et qu'un emprunt permanent a déjà été octroyé au montant de 798 600. \$;

ATTENDU QUE la Ville est toujours en processus de financement à long terme;

ATTENDU QUE la Ville afin d'acquitter le solde du contrat à l'entrepreneur a besoin d'un emprunt temporaire de 417 200. \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu d'**AUTORISER un emprunt temporaire d'un montant de 417 200. \$**, et à cet effet, **AUTORISER** messieurs **Marcel Soucy** et **Yves Roy**, respectivement maire et directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat, **de procéder à la signature des effets bancaires et autres documents requis auprès de l'institution financière prêteuse.**

ADOPTÉE

RÉS.27.11.22

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME MÉLANIE SIMARD,
COORDONNATRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE**

VU la lettre de démission adressée le 8 novembre 2022 au Conseil de la Ville de Cap-Chat par madame Mélanie Simard, titulaire du poste de coordonnatrice du Service des travaux publics et de la voirie, et reçue le même jour à la municipalité;

ATTENDU QUE la démission est effective à compter du 8 novembre 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que le Conseil;

- **PRENNE ACTE** de la décision de madame Mélanie Simard de quitter son emploi auprès de la municipalité à compter du 8 novembre 2022;
- **ACCEPTE** sa démission du poste de coordonnatrice du Service des travaux publics et de la voirie;
- **REMERCIÉ** madame Simard pour les services rendus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 16 h 50 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER